

Nous informons

unabhängig. solidarisch. stark.

Liste de contrôle pour la demande de liquidation de la retraite

En cas de demande de liquidation de la retraite et lorsque le compte d'assurance est à jour, il est conseillé de présenter les originaux suivants:

- Relevé chronologique des activités de l'assuré comportant les renseignements ouvrant droit à la retraite avec toutes les annexes correspondantes
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité, les coordonnées bancaires personnelles (IBAN et BIC) ainsi que le numéro d'identification fiscale

En cas de retraite pour personnes gravement handicapées

- La carte d'invalidité ou une attestation délivrée par le „Zentrum Bayern Familie und Soziales“ (auparavant: „Versorgungsamt“)

En cas de pension de réversion

- Acte de mariage ou livret de famille
- Acte de décès
- Notification de la pension retraite au cas où le/la défunt(e) a déjà perçu une retraite propre, sinon tous les documents d'assurance du/de la défunt(e)
- Son propre numéro d'assurance retraite, ainsi que la dernière notification de la retraite ou notification actuelle de la retraite, en cas de perception personnelle de la rente

S'il devait encore exister des lacunes dans le relevé chronologique des activités de l'assuré, il est conseillé de fournir en plus les originaux suivants:

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Actes de naissance des enfants
- Pour les ressortissants étrangers: attestation d'arrivée (disponible auprès des services administratifs de la ville ou de la municipalité)
- Attestation de rapatrié(e) de l'Europe de l'Est de descendance allemande
- Passeport militaire
- Certificats relatifs aux périodes de formation (par exemple, brevet d'apprentissage, etc.)
- Attestations des caisses de maladie sur les périodes d'arrêt pour maladie
- Pièces justifiant le chômage
- Cartes d'assuré
- Pour les périodes à l'étranger: pièces justifiant les périodes scolaires ou les études universitaires effectuées après le 17^e anniversaire, ainsi que les pièces justifiant les périodes d'activité

Si vous n'êtes pas en mesure de produire les documents relatifs aux points vous concernant, nous vous conseillons de vérifier si vous disposez d'autres pièces justificatives ou si vous pouvez vous les procurer. Sachant que la demande ne peut être traitée rapidement que si tous les documents nécessaires ont été fournis, il est important de se procurer à temps les pièces prouvant les périodes d'assurance.

Il est conseillé de faire la demande de liquidation de sa retraite auprès de la caisse de retraite compétente trois mois avant le début de la retraite. Il est possible d'établir une procuration pour le dépôt de la demande.

Pour toutes les questions relatives à la retraite, vous pouvez vous adresser à chaque filiale locale de la Vdk. Le „Sozialverband VdK Bayern“ est un interlocuteur compétent en matière de retraite et n'hésite pas, le cas échéant, à faire valoir vos droits devant la justice.